



Un avocat peut-il enquêter comme cela se passe aux états-unis ?

Par **mllesarah**, le **29/05/2010** à **10:45**

Bonjour,rrnrnJe cherche à savoir si - comme on le pense généralement - les avocats en France n'ont pas le droit de mener par eux-mêmes des enquêtes (dans le cas, notamment, où l'enquête policière présenterait des lacunes) ? rnrnJ'ai appris, par un reportage télévisé, que certains cabinets comme celui de maître X étaient très impliqués dans l'enquête. Mais concrètement, peuvent-ils demander à la police où elle en est d'une affaire en cours ? Peuvent-ils interroger les témoins ? etc. rnrnMerci d'avance pour toute réponse, rnBien à vous, rnS.A